

Bien entendu, toutes ces questions acquièrent une importance politique décisive. Plus encore, comme le souligne John McGarry, elles sont capitales pour la vie quotidienne de millions de personnes⁶⁰. Les questions relatives aux migrations, à la citoyenneté et au statut des minorités nationales nous semblent particulièrement cruciales. Le nombre de réfugiés s'est considérablement accru du simple fait de la recomposition politique des territoires et, en ex-Yougoslavie, au Caucase et en Asie centrale, des guerres qui l'ont accompagnée. Curieusement, plus le nombre d'États permettant à chacun d'avoir une allégeance adéquate est important, plus le nombre de citoyens sans allégeance, de non citoyens s'accroît : de nombreuses personnes issues de mariages mixtes ne sauraient se définir selon une « nationalité » précise⁶¹. La question des minorités nationales y gagne en acuité, tout simplement parce que le découpage des territoires accroît presque mathématiquement le nombre des minorités : Serbes de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Russes de Moldavie, des États baltes, d'Asie centrale et d'Ukraine, Arméniens et Turcs Meskhets de Géorgie, Tadjiks d'Ouzbékistan, pour ne citer que ces quelques exemples⁶². Il convient de noter que le problème est nul ou presque en Tchécoslovaquie, puisqu'à peine 2 % de Tchèques vivaient en Slovaquie et vice-versa. En revanche, les minorités rom et hongroises représentent un peu moins de 15 % de la population en Slovaquie.

Les clivages nationaux n'ont pas disparu avec l'effacement des structures fédérales, loin s'en faut. Pour reprendre la thèse d'Albert Hirschman⁶³, les citoyens des nouveaux États sont aujourd'hui confrontés à un triple choix dans leur rapport d'allégeance/loyauté vis-à-vis de leur État de leur résidence : défection, prise de parole ou loyauté/allégeance. La défection la plus courante est l'émigration ; la prise de parole est la constitution de groupes de pression nationaux ou communautaires ; la loyauté/allégeance est l'insertion dans les nouvelles structures institutionnelles et sociales, ceci pouvant aller jusqu'à l'assimilation complète. Or, un certain nombre de facteurs hérités du système soviétique « des nationalités », peu ou prou adapté en Yougoslavie et, dans une moindre mesure en Tchécoslovaquie, ne sont pas sans importance pour la compréhension des phénomènes actuels quant aux minorités et à la question de l'identité nationale en général.

La question du statut politique des minorités nationales dans des États fédéraux où ces minorités coexistent avec une « majorité » nationale est uni-

60. J. MCGARRY, *Disingtegrating Federations and Cut-Off Ethnic Minorities*, communication au colloque, IQHEI, 1.10.1996.

61. Pour un panorama très concret de ces problèmes en ex-Yougoslavie (couples mixtes et enfants de couples mixtes), cf. l'excellent article de S. MRDZEN, « La mixité en ex-Yougoslavie : intégration ou ségrégation des minorités ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 27, n°3, 1996, pp. 103-143.

62. Pour un panorama complet des problèmes minoritaires en Europe centrale et orientale, cf. M. OPALSKI et P. DUTKIEWICZ, *Ethnic Minority Rights in Eastern Central Europe*, Ottawa, Capadian Human Rights Foundation & Forum Eastern Europe, 1996.

63. A.O. HIRSCHMAN, *Défection et prise de parole* (titre original : *Exit, Voice and Loyalty*), Paris, Fayard, 1995.